



Licencier pour harcèlement moral

Par **nad**, le **17/11/2008** à **12:35**

bonjour je sort d'un rendez vous avec mon employeur pour un licenciement pour faute grave. Elle m'accuse tant que responsable de magasin, d'avoir harceler humilier perturber le magasin.

Elle aurait soit disant des attestations qui le prouvent par les employées et des clients.

Il m'accuse de ça aujourd'hui alors que ça fait 2 mois que je suis en arrêt pour dépression elle m'accuse aussi d'avoir fait des attestations non conformes en disant que j'aurais obligé et dicté les choses qu'il fallait qu'elle écrive

j'ai réellement besoin d'aide comment je peux arriver à démontrer que tout ça est faux .

Par **frog**, le **17/11/2008** à **12:58**

En l'état, votre employeur ne semble pas avoir démontré quoi que ce soit. Quelques témoignages ne valent pas grand-chose. S'il faut porter le litige aux prud'hommes, soyez assurée que si peu ne fera pas pencher la balance en votre défaveur.

Par **nad**, le **18/11/2008** à **08:39**

bonjour merci d'avoir répondu à ma question.

J'aurai une autre question à vous poser, si aujourd'hui j'arrive à prouver que j'ai convoqué les employées un par un en leur demandant de faire des attestations contre moi que les faits qu'il me reproche ne sont pas justifiés car du fait de mon poste il est vrai que j'étais quelquefois autoritaire mes sans abus.

Quand plus de cela il y a 1 mois elle aurais deja convoquées tous les employées pour dire que je ne travailler plus dans l'entreprise alors que j'ai reçu un courrier pour un entretien le 7 novembre .

Est ce que cela pourai joué en ma faveur.

Il faut que je vous précise que pendant mon arrêt je lui avait fait part de mon intension a la maitre au prud'home pour non paiement d'heure supplémentaire.

Ma question ai si je vai au prud'home pensser vous que j'ai une chance?